

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 92-0122 / PR/ISERST rendant exécutoire la délibération 91-02 du 30 novembre 1991 du conseil d'administration portant approbation du budget 1902 de l'ISERST

n° 92-0122 / PR/ISERST

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
9 février 1992

Numéro JO
n° 3 du 15/02/1992

Date du numéro
15 février 1992

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est approuvée la Aélihération n6 91-02 du 30 novembre 1991 du conseil d'administration de l'ISERST portant approbation du budget 1992 de l'ISERST arrêté en recettes et en dépenses a la somme de : cent cinquante millions francs Djibouti {150 000 000 FD).